



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX**

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION**
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 10
- ayant pris part au vote : 12
- procurations : 2

L'an deux mille vingt et un et le 23 septembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 16 septembre, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Étaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), MME KAREN GREGOIRE, (POUVOIR DONNE A M. DENIS MOLET).

Était absent excusé : M. MARC PÉRÉ, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. YANNICK PUGET, M. HERVE LAMACHERE.

DÉLIBÉRATION n° 2021/25

Objet : Renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour le programme Bourse Solidarité Vacances 2021

Madame La Vice-Présidente rappelle aux membres du CCAS que par délibération D2020-04 en date du 25 février 2020, le CCAS a signé le renouvellement de la convention avec l'ANCV dans le cadre du programme « Bourse Solidarité Vacances ».

Ce dispositif vise à favoriser l'accès aux vacances pour tous et est destiné aux personnes en difficulté économique ou sociale, capable de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour de vacances. Il propose des offres de séjours variés et de qualité à prix solidaires, au sein de villages vacances partenaires.

Les tarifs des offres de séjour vont de -50 à -70% de réduction par rapport aux prix publics.

La SNCF, partenaire du programme, met à disposition de l'ANCV des billets de train valables sur tout le territoire au tarif unique de 30 € aller/retour.

Pour continuer d'accéder au programme BSV, il convient de renouveler la convention avec l'ANCV par laquelle le CCAS s'engage à :

- Proposer des offres de séjours, de loisirs et de transports à des publics fragilisés, dans le respect des conditions générales du programme,



- Attribuer ces offres à des personnes ou des familles exclues de l'accès aux vacances,
- Accompagner les bénéficiaires dans toutes les étapes du projet

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de l'autoriser à signer la convention avec l'ANCV pour la mise en œuvre du programme « Bourse Solidarité Vacances » et tous les documents y afférents.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention avec l'ANCV pour la mise en œuvre du programme « Bourse Solidarité Vacances » et tous les documents y afférents

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle Godéas**



- Transmis le **28 SEP. 2021**

- Affiché le **28 SEP. 2021**